



ARRÊTÉ

Arrêté LR/GB/AG/2026/ 59

Interdiction de
stationnement et
circulation place
Malraux

06/03/2026

Nous, Maire de la Ville de Senlis,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2213 – 6 à L 2212 – 1,

Vu le Code de la voirie routière et notamment l'article L.113-2,

Vu l'arrêté municipal de délégation de signature à Monsieur Jérôme CURIEN, Directeur Général des Services de la Mairie de Senlis N°ECG/AG/2020/131 du 09/07/2020,

Considérant qu'en raison de la venue du Bus Série Mania, il est nécessaire d'interdire le stationnement sur 3 emprises devant la salle Jacques Joly, place André Malraux et de restreindre la circulation entre la place Saint Pierre et sur la place Malraux, le vendredi 6 mars 2026 de 8h30 à 20h30,

ARRÊTONS :

Article 1 : Le stationnement des véhicules de toute nature sera interdit et considéré comme gênant sur 3 emprises devant la salle Jacques Joly, place André Malraux, le vendredi 6 mars 2026 de 8h30 à 20h30, afin de permettre l'installation du Bus Série Mania.

Article 2 : La circulation des véhicules de toute nature sera restreinte entre la place Saint Pierre et la place Malraux et place Malraux dans son entier, le vendredi 6 mars de 8h30 à 20h, le temps des animations prévues par le bus Séries Mania.

Article 3 : Les panneaux signalant cette interdiction seront installés par les Services Techniques Municipaux, ainsi que la livraison de barrières Vauban.

Article 4 : Les infractions au présent Arrêté seront constatées par des procès-verbaux et poursuivies conformément à la Loi. Les véhicules en infraction et stationnement gênant pourront être déplacés par les Agents de la Force Publique, aux frais des propriétaires et à leurs risques exclusivement.

Article 5 : Tous les Agents de la Force Publique sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent Arrêté.

Article 6 : L'ampliation du présent arrêté sera adressée au Poste de Police Municipale, au Centre de Secours Principal de Senlis, à la Brigade de gendarmerie de Senlis, et affichée aux lieux et places habituels.

Fait à Senlis, le 13 FEV. 2026

Le Maire
Pour le Maire
Et par délégation



Jérôme CURIEN
Directeur Général des Services